LA CRISE ÉCONOMIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

UNE PROTESTATION DU SYNDICAT LIBRE DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Le bureau fédéral du Syndicat Libre des Mineurs du Pas-de-Calais s'est réuni hier à Arras, pour étudier la situation créée par la dénonciation de la Convention des salaires.

A l'issue de cette réunion, un ordre du jour « protestant énergiquement contre la menace de baisse des salaires » fut voté.

Cet ordre du jour porte en conclusion : « Demande instamment au Comité des Houillères de revenir sur sa décision. Mandate ses Secrétaires pour intervenir près des Pouvoirs publics et du Comité des Houillères afin que soit écartée la menace qui pèse sur les mineurs ».

LE CHOMAGE AUX ACIÉRIES D'ISBERGUES

UNE DÉLÉGATION DE MAIRES REÇUE A LA PRÉFECTURE

Par suite du licenciement d'un grand nombre de métallurgistes aux Aciéries d'Isbergues, les maires des communes d'Isbergues, Molinghem, Berguette et Guarbecques, accompagnés de MM. Tellier, député-maire de Lillers et Sion conseiller général, se sont rendus à la préfecture.

M. Tellier a dépeint à M. le Préfet la grande misère qui s'installe dans les familles de la région, touchées par le chômage des Usines d'Isbergues, et a demandé l'aide du département pour les communes éprouvées par la crise.

M. le Préfet, sans méconnaître le bien-fondé des desiderata des communes, invita les maires à faire un effort pour l'ouverture de chantiers communaux. Les représentants des municipalités ont fait connaître qu'ils ne se refusaient nullement à créer des chantiers pour assurer du pain à leur population ouvrière, mais les ressources disponibles sont notoirement insuffisantes.

M. le Préfet promit formellement de substituer le département aux communes dès que celles-ci auront épuisé leurs moyens, en créant des chantiers départementaux.

Quelques remarques furent ensuite faites par M. Sion, relatives à des patrons qui violent la loi de huit heures, malgré le chômage.

LES SYNDICATS LIBRES RÉCLAMENT DES AMÉLIORATIONS DANS LE FONCTIONNEMENT DES CAISSES DE CHOMAGE

« L'Union régionale des Syndicats libres du Nord de la France » nous communique :

« Les délégués des Caisses de chômage des syndicats libres de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Lille, Armentières, groupant 12.000 ouvriers et employés affiliés, réunis à Lille, le 4 janvier, ont étudié les conséquences de la crise actuelle sur leurs Caisses syndicales de chômage et sollicitent des Pouvoirs Publics les simples mesures suivantes :

» 1° Que les adhérents aux Caisses syndicales de chômage soient autorisés à profiter des indemnités de chômage dès lors qu'ils ne travaillent pas plus de quatre jours par semaine.

» 2° Demandent que les subventions de l'Etat aux indemnités des Caisses syndicales de chômage s'appliquent aussi aux participations des villes et des départements, consenties en faveur des Caisses afin d'alléger l'effort des villes et des départements.

» 3° Demandent que le taux maximum des indemnités individuelles pour les chômeurs adhérents à une Caisse syndicale de chômage admis pour les participations de l'Etat soit porté à neuf francs par jour.

» 4° Que le temps de stage des chômeurs adhérents aux Caisses soit abaissé à trois mois, comme le temps de résidence dans les communes pour l'obtention des secours des Fonds de chômage.

» 5° Il est enfin demandé que les participations de l'Etat aux Caisses syndicales de chômage soient mandatées chaque mois.

» Ces légères améliorations apparaissent aux Caisses de chômage des Syndicats libres comme devant constituer une marge équitable d'avantages supplémentaires en raison des efforts de prévoyance réalisés par les Caisses et leurs adhérents ».

DES MANIFESTATIONS COMMUNISTES RÉGIONALES DE CHOMEURS

Les journaux communistes annoncent l'organisation pour le 12 janvier, de manifestations de chômeurs dans les rues et pour le 17, de conférences régionales.

A ce sujet, un « Comité régional des chômeurs du Nord et du Pas-de-Calais » nous communique un long appel qu'il adresse aux chômeurs et dans lequel on lit notamment :

« Nous faisons appel à tous les comités de chômeurs du Nord et du Pas-de-Calais pour qu'ils se fassent représenter à la deuxième conférence régionale des chômeurs qui aura lieu le 17 janvier, à Lille. »

Puis : « En avant ! pour nos manifestations du 12 janvier. Défilons en masses imposantes devant les mairies, les préfectures, les demeures somptueuses des riches bourgeois ».

LA MALADIE DE M. MAGINOT

Le bulletin suivant, sur l'état de santé de M Maginot, a été communiqué mercredi matin, à 10 h. 30 : « L'amélioration persiste, température 39° ; pouls, 100 ».

POUR DES MODIFICATIONS AU NOUVEAU RÉGIME DOUANIER ANGLAIS

M. LEBAS, MAIRE DE ROUBAIX, A DEMANDÉ A M. LAVAL D'INTERVENIR EN FAVEUR DE NOTRE INDUSTRIE TEXTILE

(De notre rédaction parisienne)

M. Lebas, ancien député, maire de Roubaix, s'est rendu hier matin à la présidence du Conseil, afin d'appeler l'attention de M. Pierre Laval sur le chômage qui sévit dans sa région et qui frappe plus particulièrement l'industrie textile.

A l'issue de son entrevue avec le chef du Gouvernement, M. Lebas nous a fait les déclarations suivantes :

« Le chômage dans le centre de Roubaix, s'étend d'une façon inquiétante, surtout en ce qui concerne l'industrie textile. Cette industrie est d'autant plus atteinte dans son activité, que le centre de Roubaix travaille presque entièrement pour l'exportation, alors que ces temps derniers de nombreux États ont élevé les droits de douane, provoquant ainsi l'arrêt des commandes.

» Je considère, a continué l'ancien député du Nord, que la victoire des conservateurs en Grande-Bretagne a été un grand malheur pour nous, car, dès leur arrivée au pouvoir, ils ont instauré une politique ultra protectionniste qui a eu pour effet de rompre toutes relations entre nos industriels et leurs clients anglais.

» S'il n'y avait pas eu ces événements politiques, nous aurions évidemment connu des difficultés, mais avec des répercussions moindres. Et l'on peut être assuré qu'elles ont été fortement aggravées par la politique prohibitionniste de nos voisins.

» J'ai donc appelé l'attention de M. le Président du Conseil sur cette situation, et l'ai prié d'intervenir, au cours des prochains entretiens qu'il doit avoir avec les représentants du gouvernement anglais, pour obtenir de ceux-ci qu'ils apportent des adoucissements à leur régime douanier, afin de faciliter la reprise des affaires entre le centre textile de Roubaix et les commerçants britanniques ».

En nous quittant, M. Lebas nous a fait connaître que M. Pierre Laval lui avait promis de profiter de la première occasion favorable pour essayer d'obtenir une amélioration dans les rapports commerciaux des deux pays.

LE SYNDICAT RÉGIONAL UNITAIRE TEXTILE DE ROUBAIX TOURCOING-HALLUIN-COMINES PRÉCONISE LA GRÈVE EN RÉPONSE A LA BAISSE DES SALAIRES

Le secrétaire général du Syndicat unitaire textile de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Comines, M. Emile Bostoen, nous communique le compte rendu de la réunion que ce syndicat a tenue au siège, 53, rue Houchard, à Tourcoing.

En voici les principaux passages :

« Le bureau du Syndicat régional unitaire du textile réuni mardi 5 janvier, à l'effet d'examiner la situation des travailleurs du textile face à l'offensive généralisée du patronat contre les salaires à Armentières, Lille, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Comines et environs, repousse avec la dernière énergie les allégations patronales tendant à faire croire aux travailleurs que ces mesures sont une nécessité pour atténuer la crise de chômage.

» Le bureau du Syndicat régional unitaire appelle tous les ouvriers sans distinction de tendances, à constituer leurs comités de lutte et de front unique dans les usines et à nommer leurs délégations qui iront au bureau demander le retrait de toute diminution, délégations que les autres ouvriers appuieront par la cessation du travail. Si le patron refuse, ils répondront par la grève et avec les syndicats unitaires ils lutteront jusqu'au retrait des diminutions. Pas un centime de diminution ! La journée de sept heures sans diminution de salaires ! Du travail et du pain aux chômeurs ».

LA DISCUSSION TRAGIQUE DE BIENTQUES DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-OMER

LE CHAUFFEUR MEURTRIER A ÉTÉ CONDAMNÉ A 6 MOIS DE PRISON

Les lecteurs de notre journal se souviennent de la scène dramatique survenue, dans la soirée du 21 octobre, à Blentques, petit hameau sur la route de St-Omer à Fauquembergues.

Deux conducteurs d'autos, MM. Auguste Simon, entrepreneur à Esquerdes, et Henri Péron, 30 ans, demeurant à St-Martin-Boulogne, s'étaient arrêtés, gênés par l'éclairage de leurs voitures.

Après échange de propos un peu vifs, Péron, qui pilotait un camion pour le compte de M. Boulan Pierre, à Boulogne-sur-Mer, tira deux coups de revolver, qui atteignirent M. Simon près du cœur.

L'entrepreneur échappa à la mort, masi il devra subir une longue incapacité.

L'affaire, venue devant le Tribunal correctionnel de St-Omer, avait été mise en délibéré.

Henri Péron est condamné à 6 mois de prison, et au paiement d'une indemnité provisionnelle de 5.000 fr. Le patron est déclaré civilement responsable.

MM. les docteurs Dervaux, Darras et Haeu, sont commis pour examiner M. Simon.

LES AUDACIEUX EXPLOITS DES BANDITS DE ROUBAIX

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une seconde version

Ceci dit, voici une deuxième version donnée.

Tandis que le bureau venait d'être fermé, et que le personnel, composé de six dames employées placé sous la direction de Mme Mangin, s'occupait de l'état de caisse, de la préparation des sacs de courrier, en un mot des travaux de fin de journée, les coups conventionnels furent frappés à la porte d'entrée.

Sans aucune crainte, une employée Mlle Suzanne Collette, vint ouvrir mais, devant la mine patibulaire des « Types » qu'elle vit devant elle, cette dernière voulut refermer la porte et opérer un mouvement de retraite. L'employée n'en eut malheureusement pas le temps, car l'un des individus plaça le pied entre le montant de la porte et le chambranle et, après une violente poussée, fit, de nouveau, tourner l'huis sur ses gonds.

D'un bond, les bandits se trouvèrent dans la place et, après avoir refermé la porte et poussé le verrou, ils pénétrèrent dans le bureau l'arme à la main.

Devant cette brusque intrusion, tout le personnel fut atterré sauf Mme Mangin qui, faisant emploi de la sonnerie d'alarme, put avertir la police.

A ce moment les bandits firent irruption dans le bureau proprement dit et terrorisèrent les employées sous la menace du revolver.

C'est alors qu'un coup de feu retentit dans l'immeuble ; la balle fut retrouvée dans la pièce hier matin, quelques minutes avant l'arrivée du Parquet.

Un voleur s'appropria ensuite les liasses de billets de banque se trouvant dans le tiroir de bureau de la caissière et les bandits se retirèrent ensuite non sans avoir arraché et déchiré quelques lettres qu'ils croyaient probablement chargées.

La chasse dans la nuit

On sait de quelle façon l'alerte fut donnée et comment deux courageux jeunes gens : MM. Marcel Delsalle et Désiré Lefèvre, n'écoutant que leur courage s'élancèrent derrière les voleurs. Leur impétuosité faillit leur coûter cher, car les bandits, par deux fois différentes, firent feu dans leur direction.

Heureusement personne ne fut atteint et la chasse se poursuivit par les rues St-Antoine, du Nouveau-Monde, de l'Ommelet, Villars et la place de la Nation. C'est en cet endroit que leur trace fut perdue.

Or, un point nouveau été établi. Il paraîtrait qu'arrivés à la place de la Nation, les bandits auraient enfourché des bicyclettes et que, grâce à ce mode de locomotion, ils auraient « semé » définitivement leurs poursuivants.

Dans ce cas il y aurait des complices dans cette affaire. C'est ce que M. de la Chassagne de Sireys, commissaire-enquêteur cherche à établir.

Une cycliste mystérieuse

Jusqu'à présent, M. de la Chassagne s'est dépensé pour mener à bien son enquête. Il procéda à de nombreux interrogatoires, dont quelques-uns très importants qui lui permirent de recueillir des précisions sur les auteurs de cet exploit. Comme nous l'avons annoncé hier, il n'est question que des redoutables bandits Ovaere et Kistiaens ayant, avec la complicité de Bryon et Bracaval, cambriolé la recette buraliste de Marcq-en-Barœul.

Un point précieux a été établi. Tandis que les bandits rôdaient à proximité du bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes, une femme, montée sur une bicyclette croisa les individus. Elle s'arrêta quelques mètres plus loin et fut bientôt rejointe par les deux compères avec qui elle tint un court conciliabule.

N'est-ce pas là une indicatrice ou complice ? Tout semble l'indiquer.

Deux perquisitions... ...Deux arrestations

Nanti de ces renseignements et, sans perdre un instant, M. de la Chassagne rassembla immédiatement ses policiers et d'accord avec M. Desmettre, commissaire central, décida de faire quelques perquisitions en des lieux susceptibles d'héberger les bandits.

Il se rendit d'abord rue de Beaurewaert, au numéro 47, où habite Elisa Ovaere, femme Blondel, 33 ans, soigneuse, sœur de l'un des bandits, fortement soupçonnée d'avoir trempé dans l'affaire.

Cette initiative était bonne car cette personne se trouvait à son logis en compagnie d'un certain Constant D..., 26 ans, manœuvre, domicilié à Roubaix. Aussitôt fouillée par le magistrat, Elisa Ovaere fut trouvée détentrice d'une somme de 780 francs en billets de banque chiffonnés, habilement cachés dans la poche de son tablier.

Habilement cuisinée sur la provenance de cette somme d'argent, elle déclara en avoir touché une partie de son patron et la seconde partie provenant de sa pension.

D'autre part D..., ne fut trouvé porteur d'aucune somme, si ce n'est que de quelques francs.

Tous deux furent mis, instantanément en état d'arrestation et enfermés au violon municipal.

Une seconde opération fut effectuée ensuite au domicile de la mère d'Ovaere, habitant rue de la Barbe d'Or. Cette visite domiciliaire ne donna aucun résultat. Les bandits se doutant probablement que des descentes de police auraient été effectuées en ces lieux, avaient jugé prudent de prendre le large et de se réfugier, sans aucun doute, de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire en Belgique.

Le Parquet de Lille au bureau de poste

Après cet acte de banditisme, le Parquet de Lille fut prévenu par les soins de M. Desmettre, commissaire central de Roubaix et hier matin, à 11 heures, les magistrats descendaient au bureau cambriolé. Le Parquet était représenté par MM. *Cazes*, substitut ; Thiébaut, juge d'instruction. Ils étaient accompagnés de MM. Desmettre et de la Chassagne de Sireys.

Les magistrats interrogèrent Mme Mangin ainsi que les employées qui firent le récit de l'attaque à main armée et du vol qui s'ensuivit.

Ensuite eut lieu la reconstitution de l'attaque.

Les bandits ont la conscience assez chargée

Depuis quelques temps des cambriolages, des attaques nocturnes, des vols divers sont signalés dans notre région et, malgré la perspicacité de la police, les auteurs de ces méfaits restaient introuvables.

Il est vrai que ceux-ci, se sachant recherchés et n'ayant pas la conscience tranquille, se tenaient plutôt à l'écart et s'ils faisaient une apparition à Roubaix ce n'était que pour commettre un coup quelconque.

Or, une circonstance heureuse, autant qu'imprévue, vient de faire le jour sur de certaines affaires de vols qui avaient été commis ces temps derniers.

Une balle de tissus disparue

Le 24 décembre dernier, entre 17 h. 30 et 18 heures, une balle de tissus pesant *72 kilos*, représentant une valeur de 2.000 francs était volée sur le camion de M. Léon Lemaire, entrepreneur de transports. Le vol fut commis entre le numéro 22 de la rue du Curé et la gare de Roubaix.

L'enquête n'avait pu établir quels étaient les auteurs de ce vol.

Le cambriolage du presbytère de Notre-Dame

Au cours de la nuit du 24 au 25 décembre, un cambriolage était commis à la maison vicariale, 22, rue Notre-Dame, occupée par les vicaires Achille Scheerpereel et Joseph Felhoen. Les escarpes s'étaient introduits dans l'habitation en fracturant la porte d'entrée à l'aide d'une forte pince qui fut retrouvée sur les lieux.

Après avoir fouillé toutes les pièces, les cambrioleurs se retirèrent en emportant une somme de 1.500 francs et divers objets, le tout évalué à 3.000 francs.

L'agent de sûreté Honoré, chargé des recherches acquit bientôt la conviction que le coup avait été fait par Ovaere et Kistiaens. Ces soupçons étaient fondés, mais les individus restaient insaisissables.

Une importante et tardive déposition

Inquiet de la lourde inculpation qui pesait sur la tête de son fils Daniel, concernant l'acte de banditisme de la rue de la Fosse-aux-Chênes, M. Charles Kistiaens, 58 ans, appréteur, domicilié 5, rue d'Arcole, à Roubaix, se décida à faire une déclaration à M. André, commissaire de police du 1er arrondissement.

Il annonça que son fils Daniel Kistiaens se livrait à la contrebande depuis quelque temps et que le 24 décembre dernier, à 20 heures, il était venu déposer en son domicile, plusieurs volumineux ballots. Croyant qu'il s'agissait de tabac étranger, il n'en avait pas vérifié le contenu et hier matin, il voulut se rendre compte de quoi il s'agissait. C'est alors qu'il s'aperçut que les toiles d'emballage renfermaient du tissu provenant vraisemblablement de vols commis ces temps derniers. Alphonse Ovaere accompagnait ce jour là son fils Daniel.

M. André se rendit rue d'Arcole et fit saisir les ballots en question qui furent transportés ensuite au poste de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Le tissu fut reconnu par M. Lemaire comme étant celui qui lui avait été volé. Il s'agissait de dix balles de satin noir et ou moment du vol les trois balles étaient enveloppées dans une seule toile.

De ce fait, plus aucun doute n'existe en ce qui concerne ce vol et il est actuellement fondé que le forfait fut commis par Kistiaens et Ovaere.

En veine de confidence, Charles Kistiaens, déclara également qu'après le cambriolage du presbytère de Notre-Dame, son fils Daniel et Alphonse Ovaere vinrent échouer à son domicile où ils firent le partage de leur larcin. La culpabilité des deux bandits est ainsi nettement établie.

N'ont-ils pas d'autre méfaits sur la conscience ? Et la tentative de cambriolage du Sapin-Vert ? Et l'attaque du sexagénaire au boulevard Gambetta, il y a huit jours, au cours de laquelle le vieillard fut dépouillé d'une somme de 6.600 francs ? Et combien d'autres encore ?

Ce que nous disent les courageux poursuivants

Au cours de la journée d'hier, nous avons pu rencontrer les deux braves jeunes gens, qui sans se soucier du danger qu'ils couraient, se sont lancés à la poursuite des bandits et ont permis de retrouver leurs traces jusqu'à la Place de la Nation.

M. Lefèvre est chômeur, nous avons pu le trouver chez lui, au café tenu par ses parents, à l'angle des rues du Collège et du Nouveau-Monde.

Dans son langage pittoresque de véritable Roubaisien, il nous conte de quelle façon il a pris part aux événements qui se sont déroulés la veille :

« J'étais, nous dit-il, dans le café, avec mon père et ma mère. Soudain, lorsque les bandits jouaient du revolver dans la recette auxiliaire, la détonation parvint jusqu'à nous.

» Ecoutez, dit mon père, voilà un pneu qui éclate. Non lui dis-je, on a tiré un coup de feu. Et aussitôt, je m'élançai hors du cabaret.

» De toute la force de mes jambes, je détalai par la rue du Nouveau-Monde, vers la rue Saint-Antoine.

» Là, j'aperçevais les deux cambrioleurs qui prenaient la fuite, poursuivis déjà par M. Delsalle. Je me lançais également à leur poursuite.

» Quand les deux fuyards furent arrivés en face de l'usine Vernynck, l'un de ceux-ci se retourna vers nous et nous intima l'ordre d'avoir à cesser toute poursuite. En même temps, il tirait des coups de feu dans la nuit, vers le ciel sans doute.

» L'esprit de décision dont avaient fait preuve les deux cambrioleurs, refroidit quelque peu notre ardeur à les suivre, et nous continuâmes alors à tenir leurs traces, mais de loin, à travers les rues du Nouveau-Monde, de l'Ommelet, Villars. Place de la Nation, nous les perdîmes de vue ».

M. Marcel Delsalle, 19 ans, que nous avons pu rencontrer à l'heure où il rentrait pour déjeuner, se montra moins loquace.

D'un caractère peu communicatif, il se contenta de répondre aux questions brèves que nous lui posions et ne voulut à aucun prix poser devant notre objectif.

Les bandits ne seraient pas à Mouscron...

La proximité du territoire belge, refuge habituel des escarpes qui, en notre région, ont tôt fait de mettre la frontière entre leurs poursuivants et eux, justifiait immédiatement l'hypothèse d'une fuite des bandits dans le pays voisin.

Mouscron était la ville à laquelle on devait penser de prime abord, puisque les deux bandits y possèdent des parents et des amis. Ovaere y a en effet de la famille, et un frère de Kistiaens, expulse du territoire français, y résiderait.

Enfin, tous deux, qui ont des « relations » dans le monde des fraudeurs et des individus douteux, qui vivent à proximité de la ligne frontière, à cheval sur les deux pays.

Dès la lecture des journaux hier matin, M. Beyens, commissaire de police de Mouscron, prit sur lui de faire une enquête sur la présence possible des deux individus sur le territoire de sa commune.

Il semble en résulter que Kistiaens et Ovaere n'aient pas passé la nuit de mardi à mercredi à Mouscron.

Ceci n'implique pas évidemment que que les deux complices n'aient pas pénétré en Belgique de ce côté; ajoutons d'ailleurs, que l'enquête menée par la gendarmerie de Mouscron, n'a pas donné de résultats jusqu'à présent.

Pour être complets, disons que Kistiaens et Ovaere avaient un noyau d'amis, un logement possible au Petit Courtray, à Mouscron; de ce côté-là, on n'a rien pu apprendre. A Menin, à un « quartier général » possible, également, aucune précision n'a pu nous être apportée.

...Mais ils y furent le mois dernier

Il est fort probable d'ailleurs, que se sachant si bien repérés, les deux bandits ne se sont pas hasardés dans un pays où ils devaient se savoir brûlés d'avance.

Il n'en est pas moins vrai pourtant, qu'après le coup du cambriolage du bureau des postes de Marcq-en-Barœul, Kistiaens et Ovaere, furent vus à Mouscron, ceci est absolument certain, si l'on en croit les nombreux témoignages qui furent recueillis à l'époque.

Plus près encore, à la Noël nous a-t-on également affirmé à Mouscron, les deux comparses furent encore vus dans le pays.

Il est donc bien établi maintenant que tous deux, et leur bande, ont un sérieux point d'attache en Belgique. Malheureusement, maintenant que la chose est éventée, il y a bien peu de chances qu'on ait l'espoir de les y retrouver, du moins pendant un certain temps.

Si les deux bandits sont passés en territoire belge, la plus élémentaire prudence leur a commandé de se tenir au large de leurs lieux de rendez-vous habituels et ils sont probablement loin!

Ce que nous a déclaré M. Kistiaens père

Nous nous sommes rendus au domicile du père du bandit actuellement en fuite, M. Charles Kistiaens, domicilié 5, rue Turgot, à Roubaix. Dès que la porte s'ouvre, nous remarquons une certaine méfiance, vite dissipée, d'ailleurs, lorsque nous faisons connaître le but de notre visite.

Très aimablement, M. Charles Kistiaens nous apprend qu'il est père de 14 enfants vivants, dont 11 d'un premier lit, et 3 d'un second. Sur ces naissances, il y en eut deux doubles. Il dit ensuite les soucis qu'il eut pour élever toute cette jeunesse et le chagrin qu'il éprouva en 1919, lors du décès de sa première épouse, après la naissance du 12e enfant.

Il rappela également le souvenir d'un de ses fils enlevé en 1916, à l'âge de 15 ans, par les Allemands et déporté dans les Ardennes, d'où il s'évada quelques mois plus tard. Repris par l'envahisseur, il fut envoyé en représailles dans un camp de prisonniers en Allemagne. Les privations et les souffrances furent funestes à ce jeune et frêle garçon, qui mourut en captivité en 1918.

Après l'armistice, lorsqu'il eut perdu son épouse, il se vit contraint d'envoyer ses garçons dans le Pas-de-Calais et ses filles au Bureau de Bienfaisance de Roubaix. Plus tard, il fit revenir ses enfants près de lui et s'efforça de les élever le mieux possible.

En causant de son fils Daniel, il déclara qu'il s'était marié il y a trois ans et qu'il s'était établi cabaretier rue de Menin, à Tourcoing, où il resta deux ans, Sa femme le quitta ensuite en emportant l'argent du ménage et de ce jour, il perdit courage, ne pouvant plus payer ses créanciers. Il chercha du travail, mais en vain, tant dans les usines que dans les entreprises de transports et de déchargement de bateaux.

Il se laissa ensuite entraîner par de mauvais camarades et ce fut la déchéance complète. Il lui fallait de l'argent pour vivre. Alors, il se livra à la fraude et de fil en aiguille, il en est arrivé à ce point.

« Enfin, conclut-il, vous savez le reste et ce qu'il a fait depuis quelque temps ».

Nous le quittons sur ces mots, après l'avoir engagé à prendre courage.

Le triste passé des bandits

Les deux bandits Ovaere et Kistiaens ont un passé peu recommandable, et leur casier judiciaire s'orne de quelques condamnations qui fixent immédiatement sur la moralité de ces individus.

Ce sont de véritables apaches et leur dernier forfait le prouve suffisamment.

Alphonse Ovaere est né le 1er décembre 1903, à Roubaix. Il n'a jamais rien fait de bon et il a toujours recherché ses moyens d'existence dans les vols, la fraude, la rapine, les attaques, en un mot, c'est le type parfait du voyou. Il fit d'ailleurs partie de la bande des écumeurs de la gare de Tourcoing, ce qui lui coûta 4 ans de prison, qui ont pris fin il y a environ deux mois. Cette détention ne l'a pas assagi, car depuis son retour à Roubaix, il se signala d'une façon toute particulière. Bien entendu, il ne possède aucun domicile fixe, de crainte de tomber dans les griffes de la police qu'il sait à ses trousses.

Son complice, Daniel Kistiaens, est originaire de Croix, où il naquit le 22 août 1902. Il a déjà subi plusieurs condamnations dont une, pour vol, figure sur son casier judiciaire, la loi d'amnistie ayant annulé deux autres condamnations pour fraude. Si son passé est moins chargé, il n'est pas moins vrai qu'il est aussi redoutable que son complice.

En tous cas, les deux bandits firent leurs preuves dès leur plus jeune âge. Pour s'en rendre compte, il faut remonter à l'occupation allemande. A cette époque, quoique étant adolescents, ces deux voyous, qui étaient camarades de classe, éprouvaient une certaine joie à voler, notamment aux Allemands. Ils agissaient tout particulièrement rue de Tourcoing, aux abords du Pont Morel, où de nombreux convois de ravitaillement passaient journellement.

Par la suite, ils cotoyèrent la sinistre bande des cagoules qui, pendant de longues années, sema la terreur dans notre région, sous la conduite du triste chef Olivier, surnommé « Le Tigre ». On sait que ce dernier laissa sa tête sous le couperet de la guillotine. Ce contact devait les mûrir dans l'école du vice et faire d'eux des hommes pervertis, des bandits de grand chemin que rien n'arrête, et plongeraient dans le crime à la première occasion.

Il faut espérer que bientôt ces deux bandits rendront des comptes à la justice française, qui saura leur faire payer le prix de leurs actes de banditisme.

Très intéressante réunion des Agriculteurs du Nord à Lille

L'alcool, les assurances sociales, telles furent les deux principales questions examinées

Mercredi à 11 h., les Agriculteurs du Nord se sont réunis à l'Hôtel Maréchal, à Lille, sous la présidence de M. Carlier-Caffieri, député. A la réunion assistaient notamment: MM. A. Potié, sénateur; Bataille, Ch. Macarez, Lanthiez, Procureur, vice-présidents ; Merchier, secrétaire; Vezin, directeur des Services Agricoles du Département du Nord; Guilbaut, président du Comice Agricole de Lille; Dorchies, président du Syndicat des Maraîchers; Delarue, professeur d'Agriculture; Victor Desprez, Malaquin, Colette, Rivart, secrétaire administratif de la Société; Schmidt, ingénieur agricole aux Mines de Lens; Lacharme, ingénieur agronome, etc., etc...

M. Carlier-Caffieri présente d'abord ses vœux et souhaits de Nouvel An à l'assistance, formulant l'espoir que 1932 sera meilleur que 1931.

LA QUESTION DE L'ALCOOL

M. Schmidt, ingénieur agricole, directeur de l'Exploitation agricole des Mines de Lens, traite de la question de l'alcool au point de vue fabrication industrielle, alcool méthylique synthétique, disant les conditions techniques dans lesquelles sont fabriqués ces alcools. Il en résulte que les prix de revient sont, selon lui, fort élevés et que ces alcools ne sauraient constituer un danger sérieux pour l'agriculture. Ils peuvent être par contre, d'un grand secours au pays en cas de conflit armé avec une autre nation.

M. Schmidt parle encore des procédés de fabrication de pétrole à la Mine dont nous nous sommes fait l'écho dans nos colonnes, et des autres sous-produits de la Mine. « Ces fabrications, dit-il, doivent nous tranquilliser pour l'avenir, elles nous rendront peu à peu indépendants de l'étranger ».

Le conférencier aborde la question du « Carburant poids lourd ». On espère voir lancer sur le marché un carburant homogène, car le « Carburant poids lourd » tient magnifiquement. Il peut d'ailleurs, en dépit de son appellation, être utilisé dans des voitures légères. Il convient donc de chercher à convaincre les automobilistes encore récalcitrants à l'emploi du Carburant National.

M. Schmidt présente les conclusions de la Commission de l'alcool, préconisant une vente à des prix moins élevés, un intensification de la répression de la fraude, que la dénomination « carburant poids lourd » soit changée, etc...

En terminant, l'orateur lance un énergique appel en faveur de l'emploi du carburant. « La renaissance de l'emploi de l'alcool en beaucoup de domaines, conclut-il, constitue une fortune pour notre pays ».

LE RAPPORT ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. Carlier-Caffieri met aux voix le rapport de M. Schmidt, avec les conclusions de la Commission de l'alcool. Ce rapport est adopté à l'unanimité, avec félicitations. En voici les points principaux :

1. Vendre l'alcool carburant à prix moins élevé;

2. Que le service de répression des fraudes veille à ce que le nouveau carburant donne toujours entière satisfaction au consommateur;

3. Qu'un organisme subventionné par la Caisse des alcools prenne toutes dispositions pour voir se multiplier en France les appareils de distribution du Carburant national;

4. Que la dénomination « Carburant poids lourd », soit changée, car ce nom fait penser à l'exclusion des autres voitures;

5. Qu'un crédit soit accordé à l'École Nationale des Industries Agricoles, à Douai, pour études sur la nocivité des gaz d'échappement de certains carburants;

6. Que la plus grande publicité soit faite pour l'emploi du Carburant National, nouvelle formule.

M. Auguste Potié fait un appel en faveur de la consommation du gaz, « mais il faudrait, dit-il, que le gaz soit vendu à meilleur compte ». M Potié demande encore que l'on envisage dans l'avenir le mélange de l'alcool de betterave au Carburant National fabriqué aux Mines. Cette question sera étudiée. Il y a d'ailleurs une tendance à l'heure actuelle à s'en aller vers la réquisition générale de tous les alcools.

Sur tous ces sujets, un débat s'engage auquel prennent part tour à tour, MM. Colette, Merchier, Auguste Potié. On y fit un instant allusion aux remarquables articles parus dans notre journal, concernant les nouveaux procédés de fabrication employés dans les Mines de la région pour l'alcool, notamment.

LES ASSURANCES SOCIALES

M. Lacharme, ingénieur agronome, fit ensuite une intéressante causerie sur « Les Assurances Sociales », disant surtout les lacunes de la loi, et en expliquant le mécanisme. L'orateur insiste notamment sur les conditions spéciales de la loi qui s'appliquent à l'agriculture: caisses de secours mutuels agricoles, rachat du contrat de vieillesse, obligations mutuelles des employeurs et des ouvriers agricoles, etc...

DEUX VŒUX

On adopte deux vœux de M. Sénéchal, demandant :

1. Que le *Concours Général Agricole*, à Paris, ait lieu à la même date que le Concours de la Machine Agricole;

2. Que le projet de construction d'une gare à la porte de Versailles, soit mis en exécution le plus rapidement possible.

M. Tardieu viendra à Lille le 7 Février

En fin de séance, M. Carlier-Caffieri annonça que la distribution solennelle des récompenses aux Agriculteurs du Nord, aura lieu le 7 février prochain, à Lille, au Palais Rameau, sous la présidence effective de M. Tardieu, ministre de l'Agriculture.

Après l'annonce de cette solennité, M. Carlier-Caffieri déclara la séance levée. Un banquet intime eut lieu ensuite, toujours à l'Hôtel Maréchal. Aucun discours ne fut prononcé.

DÉSEMPARÉS DANS LA TEMPÊTE DES AVIONS ONT DU ATTERRIR

A FERRIÈRE-LA-GRANDE

La forte tempête de vent et de pluie qui a sévi hier toute la journée sur la région a surpris un avion postal effectuant la liaison Paris-Cologne.

Obligé de lutter contre les éléments le pilote jugeant sa situation difficile préféra chercher un terrain d'atterrissage et il réussit à se poser sans encombre dans un champ à Ferrière-la-Grande.

Le pilote a remis le courrier et les colis que transportait l'appareil au bureau de poste de Maubeuge qui s'est chargé de leur acheminement immédiat vers l'Allemagne.

UN MONOPLAN CHARGÉ D'OR S'EST POSÉ A ROUPY

Un avion, genre « Focker », venant d'Amsterdam, et ayant à son bord douze millions d'or, a dû atterrir à Roupy (Aisne), par suite d'une panne et du mauvais temps.

Gardé la nuit par deux gendarmes, il a pu repartir pour le Bourget mercredi matin.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 7 janvier 1932. — Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 18. Lune : Lever à 7 h. 57 ; coucher à 15 h. 08. (N. L. à 23 h. 29).

METEOROLOGIE. — Station de Lille — Observations faites le 6 janvier à 18 heures : Baromètre 743 mm. 5 ; baisse depuis la veille à 18 h., 19 mm. 1. — Thermomètre : Fronde 12,5 ; minima 8,3 ; maxima 12,5. — Etat hygrométrique, 91. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h., 8 mm 8. — Direction du vent, Sud-Ouest. Force : fort. — Direction des nuages, Sud-Ouest. — Etat du ciel : couvert, pluie. — Temps probable pour aujourd'hui, un peu frais, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région du Nord. — Mauvais temps, ciel couvert avec pluie, devenant demi ou 3/4 couvert avec éclaircies et averses. — Vent de secteur Ouest 15 à 18 m. — Température nocturne stationnaire ; diurne, en légère baisse. Le minimum de température sera stationnaire.

MARIAGE. — En l'Eglise Saint-Géry, à Cambrai, a été célébré le Mariage de Mlle Camille Moglia, fille de M. et Mme Ludovic Moglia, avec M. Maurice Gomaux, ingénieur aux Mines de Courrières, fils de M. et Mme Henri Gomaux, de Denain.

DE PASSAGE. — Hier, à 14 h. 10, est arrivé en gare maritime de Calais, par le paquebot « Canterbury », M. Philippe Berthelot secrétaire général du Cabinet de M. Briand, parti pour Paris par le Pullman de 14 h. 30.

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1932. — N° 20

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Et la voix de Bradway ayant à nouveau ces modulations charmeuses qui faisaient de cet homme, quand il parlait, le plus sympathique des causeurs, le plus prenant des conteurs, s'éleva soudain, presque céleste :

— Espérance !... Espérance !... Je suis en train de vivre la plus belle heure de ma vie !...

— Moi aussi, maître... votre bonheur est le mien... comme vos douleurs sont miennes...

Bradway quittant sa place d'un bond vint à son compagnon, lui saisit les mains et ajouta, la gorge mouillée de larmes :

— Nous sommes les maîtres, après Dieu, au sein de cet élément de mystère et de mort... Remercions Dieu !...

Les deux hommes tombèrent à genoux.

Avec une ferveur touchante, ils se signèrent et récitèrent une courte prière...

Après quoi, fébriles, de toute la joie ressentie en ces minutes, pour eux si solennelles, ils revinrent au hublot, relevèrent le volet d'acier,

Bradway tira de toutes ses forces, sur une commande : la nuit se fit alors, entièrement, sur l'épais cristal de l'œil mystérieux.

Une fois que le store vert eut été placé sur le hublot, Bradway passant son bras sous celui de son unique confident, l'entraîna vers la petite pièce où se trouvait le tableau électrique...

.. ..

Un quart d'heure après, les deux hommes remontèrent l'escalier qui, de l'entrée du hangar, conduisait à la surface de l'île...

D'un geste de la main, Bradway releva les sentinelles de leur faction.

Lorsqu'elles se furent perdues dans la nuit de la large allée qui menait du bâtiment dans l'intérieur de l'île, Bradway se pencha à l'oreille d'Espérance et dit, dans un souffle :

— Il nous en faut dix semblables... Combien de temps demandes-tu pour les construire ?

— Deux mois...

Alors, d'une voix farouche, Bradway mâchonna :

— C'est deux mois de crimes que nous accordons aux assassins du kaiser... Deux mois de crimes qu'ils paieront de mille supplices ! !...

A grands pas, il se dirigea vers l'endroit de l'île où se trouvaient ses ateliers souterrains auxquels on accédait par un puits de mine...

Arrivé devant la benne, près de laquelle se tenait un homme qui, en apercevant Bradway, se prosterna jusqu'à terre, notre Anglais fit passer Espérance devant lui, le poussa dans l'étroite Cage de fer, y pénétra à son tour et donna le signal de la descente...

Dix secondes ne s'étaient pas écoulées que les deux hommes franchissaient le seuil des ateliers secrets des Forges et Aciéries de Poltow.

Le hall principal — long de soixante mètres environ, large de vingt tout au plus — dans lequel Bradway et Espérance venaient d'entrer, offrait, à cette heure nocturne, un aspect de véritable enfer de flammes et de feu...

Des fours Martin, au nombre de trois, coulaient une lave en fusion qui se répandait avec un bruit de grésillement follement impressionnant, dans les moules où le flot d'acier se changeait en membrures de formes bizarres, en plaques de blindages...

Autour de ces creusets monumentaux, des hommes, à moitié nus, couraient, gesticulaient, se dépensaient avec une fièvre, une ardeur qui disait le cœur qu'ils mettaient à remplir la mission à eux confiée par le protégé de sir Argirh.

Ces mouches laborieuses, ces pygmées humains, manœuvraient au nombre d'une centaine environ autour des fours, des laminoirs, des presses hydrauliques de tous tonnages et de toutes dimensions.

Lorsque leurs regards se croisaient avec celui de l'Anglais, leurs faces ravagées de fatigue et brûlées de tous les deux d'une fièvre généreuse s'illuminaient, reflétaient la joie de leur âme, l'enthousiasme de leurs cœurs jadis tenaillés par les passions humaines...

Un seul regard de Bradway leur faisait oublier le martyre qu'ils subissaient en cet antre brûlant.

La présence de leur maître au milieu d'eux décuplait leurs forces, un instant hésitantes.

Ils se redressaient d'un coup de reins, courbaient le torse dans une attitude de presque défi... Défi qu'ils lançaient à la vie, à la souffrance, aux misères dont ils n'étaient plus qu'à demi la proie.

Brandway, silencieux et impénétrable, marchait à pas lents au milieu de ces fourmis jamais lasses...

Ses yeux voyaient tout... Son regard fouillait tout : coins, recoins et consciences...

Ayant attendu que les coulées soient terminées, lorsqu'un arrêt dans le travail lui parut sans danger pour la bonne exécution des tâches ordonnées, il monta sur une petite plate-forme qui se trouvait placée au milieu de la principale travée du hall, leva les deux mains au-dessus de sa tête et laissa brusquement retomber ses bras au long de son corps.

Les bruits infernaux, à partir de la seconde où il fit ce geste, commencèrent à diminuer d'intensité pour mourir, au bout de cinq minutes, dans un râle lent, de monstres enfin domptés !...

Lorsque le silence, autour de lui, fut complet, lorsque ses hommes, figés, sidérés, médusés sous son regard de demi-dieu furent rassemblés à ses côtés, Bradway, d'une voix qui fit courir sur les chairs un long frisson, commença :

— A chacun de vous, j'ai fait la même et solennelle promesse.

» A chacun de vous, j'ai promis le pardon de la faute commise dans une minute d'égarement...

» De chacun de vous j'ai exigé un effort presque surhumain...

» A chacun de vous, j'ai dit : « Notre œuvre secrète terminée, tu pourras, devant Dieu d'abord, devant tes juges, ensuite, et, plus tard, devant tes frères, relever fièrement la tête... »

» A chacun de vous j'ai dit encore : « Sers ma cause, et tu serviras celle de Dieu ! »

» Tous, vous m'avez fait confiance !

» Depuis de longs mois, je vous impose ma volonté et ma loi ; une tâche de géant et une discipline de fer...

» Soyez heureux !... Soyez fiers !...

» Nous touchons au but !...

» Vous, les hors-la-loi !... Vous que le repentir a pénétré, vous tous qui n'avez plus de famille plus d'amis, poussez un triple hourra !... Vos vœux vont être exaucés... Vous allez pouvoir servir votre patrie ! ! cette patrie qui est en danger... »

Un tonnerre d'acclamations secoua, déchira, fit éclater les poitrines...

Bradway, avec des regards et une voix d'apôtre, continua :

— Je ne vous ai tendu les mains, à vous que la justice de votre pays a flétris ; je ne suis venu à vous, qui n'êtes, après tout, que les pitoyables victimes des passions humaines, que parce que vous n'avez jamais été tout à fait des criminels au regard de Dieu, et que le joug écrasant du bagne vous a délivrés du Mal qui était en vous...

» Vos mains n'ont jamais été souillées par le sang d'autrui.

» Le sang d'autrui pouvait seul vous éloigner de moi...

» L'enfant, livré à lui-même, vole un fruit ; l'homme, sans Foi, sans religion, livré à ses instincts, vole un trésor...

» Tous, autant que je vous vois, vous êtes les victimes de ces mauvais bergers, qui pour être, par vous, portés vers les honneurs et la puissance dont leurs âmes misérables sont assoiffées, ont flatté vos mauvais instincts et les ont exploités. Vous avez grandi sans être conseillés, guidés ; vous n'avez pas goûté aux joies familiales : la rue fut votre berceau... On vous a détournés de Dieu, vous donnant pour seul juge votre conscience... et cette conscience, où Dieu n'était pas, vous a trahis...

» Je vous plains, car à mon contact vous avez retrouvé une âme, une Foi : vous avez fait le bien, ce qui prouve que si, dans le passé, vous avez fait le mal, qui est en nous dès que nous lançons notre premier appel à la vie c'est que nul ne s'est appliqué à vous détourner de la mauvaise route...

» Pauvres êtres privés des conseils salutaires que réclame l'enfance...

» Parias qui n'avez jamais connu les joies qu'un foyer sain procure aux âmes en éclosion...

» Loques humaines régénérées, dont les regards chargés de honte étaient obstinément rivés sur la terre, relevez le front... Vous avez mérité de regarder les étoiles ! !...

Bradway, qu'un sanglot venait d'étrangler, s'arrêta de parler...

Deux grosses larmes roulèrent lentement sur ses joues.

Laissant, lentement, tomber sa belle tête en arrière, il resta quelques secondes en extase, ses prunelles dardant leurs feux, à travers le plafond d'acier vers la voûte constellée du ciel où rôdait le regard de Dieu !...

Et tous, autour de lui, avaient pris la même attitude...

Tous palpitaient de la même émotion.

Et de toutes les poitrines s'exhala, comme à un mystérieux signal, dans un murmure grandissant d'intensité de seconde en seconde, une plainte, une douce mélopée d'abord ; un chant de prière ensuite, qui s'acheva en tonnerre de triomphe...

(A suivre).